

Évaluations préliminaires de la Phase 2 en formations de roche cristalline : Délimiter ensemble les secteurs à étudier

**EBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION** 



Mise à jour : NOVEMBRE 2019

Les évaluations préliminaires de la Phase 2 sont une étape du processus pluriannuel d'étude technique, de dialogue et de concertation destiné à identifier un site sûr et sécuritaire où établir un dépôt géologique en profondeur pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié canadien. Les études de la Phase 2 s'appuieront sur les travaux réalisés antérieurement dans le cadre du processus de sélection d'un site et permettront de faire avancer la recherche de sites potentiels en délimitant plus précisément les secteurs à considérer et qui devront faire l'objet d'études plus détaillées.

 Des terres autour de collectivités intéressées ont été jugées potentiellement propices.

Les études réalisées à ce jour par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) indiquent que de grands secteurs à proximité des collectivités intéressées sont susceptibles de répondre aux exigences techniques de sûreté relatives à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et méritent d'être étudiés plus avant. Des décisions ont été prises, en collaboration avec les habitants de la région, concernant les secteurs plus précis qui devaient faire l'objet des études de la Phase 2.

 Les études de la Phase 2 aident à délimiter des secteurs plus précis qui sont particulièrement susceptibles de répondre aux exigences techniques de sûreté.

Les études techniques de la Phase 2 ont aidé à délimiter plus précisément les secteurs à considérer. Ces études fourniront des informations importantes qui alimenteront les discussions avec la collectivité intéressée, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes sur le site où pourrait être mis en oeuvre le projet.

• La SGDN travaille en étroite collaboration avec la collectivité intéressée, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes à la planification et à la réalisation de ces études.

Les études techniques de la Phase 2 comprendront des levés géophysiques aéroportés et, selon les résultats de ces levés, des études en surface et souterraines, y compris des travaux de cartographie géologique et environnementale détaillée ainsi que des forages et l'analyse de carottes rocheuses.

La SGDN travaille en étroite collaboration avec la collectivité intéressée, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes à la planification et à la réalisation de ces études techniques.

 Des terres de secteurs potentiellement propices ont été temporairement soustraites au jalonnement et à l'exploration de claims minéraux pour permettre la réalisation des études de la Phase 2. Il s'agissait d'un premier pas vers la planification et la discussion.

En prévision des études de la Phase 2, la SGDN a fait une demande à la province pour temporairement soustraire des terres au jalonnement et à l'exploration de claims minéraux à proximité de la collectivité d'Ignace, située au Nord-Ouest de l'Ontario. Ce secteur est relevé sur la carte qui suit dans ce document. La SGDN s'est appuyée sur cette carte pour poursuivre les discussions avec les collectivités sur la meilleure façon de planifier et de réaliser les études de la Phase 2 dans la région. Ces études ont été réalisées, tandis que d'autres sont en cours d'exécution ou de planification pour le futur.

La SDGN a aussi temporairement soustrait au jalonnement et à l'exploration des terres à proximité de White River, de Blind River, d'Elliot Lake et de Schreiber, en Ont., et a jalonné des terres dans la collectivité saskatchewanaise de Creighton. Les études ont antérieurement été complétées dans ces régions et la SGDN a depuis travaillé avec les deux provinces à relâcher la terre.

De plus, la SGDN a temporairement soustrait au jalonnement et à l'exploration des terres à proximité des collectivités de Hornepayne et de Manitouwadge, situées au Nord de l'Ontario. Les études ont maintenant été complétées dans ces régions, et la SGDN travaille avec la province pour relâcher la terre.

 L'identification d'un site unique optimal plus précis comprendra la participation de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières Nations et métisses de la région et des collectivités environnantes.

Les études de la Phase 2 constituent une des premières étapes d'un processus pluriannuel visant à identifier un site où établir le dépôt de combustible nucléaire irradié canadien et le Centre d'expertise. Le site optimal devra répondre à des exigences techniques rigoureuses axées sur la sûreté. Il devra aussi être approprié, compte tenu des pratiques et des préférences sociales, économiques, culturelles et spirituelles des habitants de la région.

La mise en oeuvre du projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes.

## Études techniques de la Phase 2

- Certains secteurs ont été temporairement soustraits au jalonnement de claims minéraux pour permettre la poursuite des études. Ces secteurs ont été jugés potentiellement propices sur le plan technique au confinement et à l'isolement sûrs et sécuritaires à long terme du combustible nucléaire irradié.
- La soustraction temporaire au jalonnement de claims minéraux a pour but de faciliter la réalisation des études futures. La SGDN continuera de travailler en collaboration avec les collectivités intéressées, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes pour identifier un site potentiellement propice. Nous prévoyons pouvoir identifier un site optimal d'ici 2023.
- Ces secteurs sont beaucoup plus vastes que ce qu'il faut pour établir le dépôt géologique en profondeur et les installations associées.
- Les activités de surface, telles que la trappe, le tourisme, la chasse, la pêche et la cueillette de baies et de plantes médicinales continueront d'être encouragées. La soustraction temporaire au jalonnement de claims minéraux n'a pas pour but de nuire à ces activités.
- La SGDN a travaillé avec les collectivités intéressées, les collectivités des Premières Nations et métisses de la région et les collectivités environnantes pour déterminer à quel moment les études seront effectuées afin de perturber le moins possible les activités menées sur le territoire et de faire en sorte que le public soit informé de l'activité.
- A mesure que les terrains seront évalués, la province sera informée des secteurs jugés non propices au projet de la SGDN afin que leur soustraction au jalonnement soit levée.
- On ne prévoit pas que la soustraction temporaire de secteurs au jalonnement de claims minéraux nuise à l'exploration minérale; la SGDN recherche des secteurs qui ne contiennent pas ou ne sont pas susceptibles de contenir des ressources naturelles exploitables.
- Les études techniques de la Phase 2 sont réalisées avec la participation de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières Nations et métisses de la région et des collectivités environnantes. La participation aux études de recherche ne sera pas interprétée comme indiquant un appui au projet ou à un site particulier.

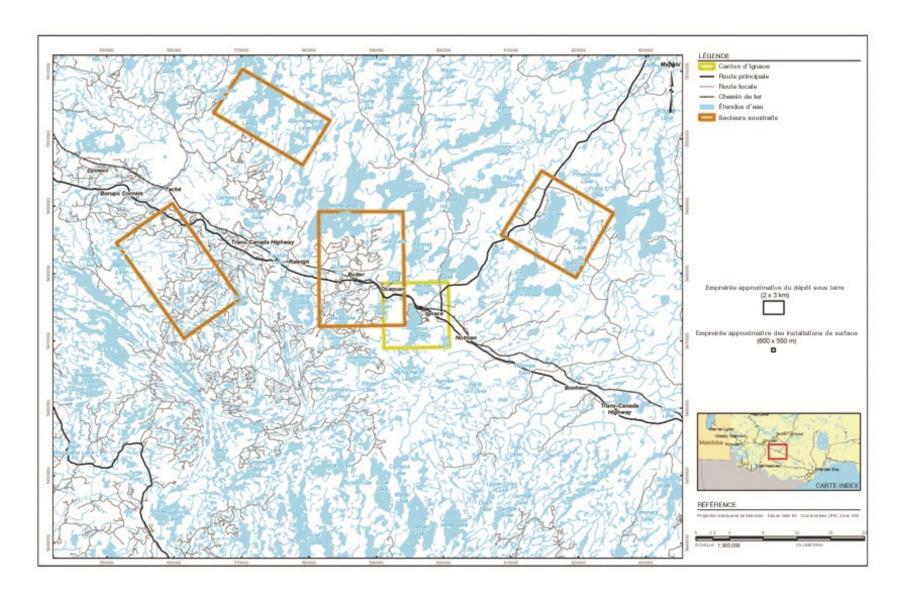


Figure 1 : Région d'Ignace, en Ont. –
Terres soustraites au jalonnement pour faciliter la réalisation des études de la Phase 2